



Arrêté Portant réglementation de la circulation Rue des Lavandières – Avenue de l'Abrivado

Le Maire de la commune de GALARGUES (Hérault),

Vu les articles L 2213-2, L 2213-3, L 2213-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la demande par laquelle le Syndicat Mixte Garrigues Campagne, 8 rue de la Crouzette 34170 Castelnau le Lez, sollicite l'autorisation de procéder, aux travaux de renouvellement du réseau AEP sur la RD1, sous chaussée, depuis le carrefour RD1/RD120 jusqu'au Chemin de la Pêne.

Considérant que les travaux seront confiés à l'entreprise SRC, sise 316 Carrière de la Ferrière à THOIRAS, et représentée par M RUAS Christophe.

Vu la permission de voirie du Département du 09/12/2020, sous le N°2020-128-RD1/RD120-Galargues.

Considérant qu'à l'occasion de ces travaux, des accidents et des encombrements peuvent se produire sur certaines voies, si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés.

ARRETE

Article 1 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés à partir du 15 Février 2021 et ce pour une durée maximale de deux mois, établis comme suit :

- ✓ Rue des Lavandières, dans le carrefour avec la RD1 : du 15 février 2021 et pour une durée de deux semaines avec une circulation alternée par feux.
- ✓ Avenue de l'Abrivado, depuis le carrefour avec la rue des lavandières jusqu'au carrefour du chemin de la Pêne : du 15 Février 2021 et ce pour une durée de deux mois avec une circulation alternée par feux.

Article 2 : **Le stationnement sera interdit, de part et d'autre de la chaussée, le long des zones des travaux citées ci-dessus et par extension de part et d'autre sur une distance de 50 m, à partir du lundi 15 février 2021, de 08h00 à 17h00 pour une durée de 2 mois.**

Tout véhicule contrevenant sera enlevé au frais du propriétaire.

Article 3 : Le bénéficiaire devra signaler son chantier conformément à la réglementation en vigueur et ce dernier sera sous sa responsabilité en matière de sécurité. **Il procédera notamment à la mise en place de la signalisation correspondante le temps des travaux et veillera notamment à la signalisation de nuit.**

Monsieur le Maire,

- ✓ Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- ✓ Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Commune
de
GALARGUES

Article 4 : Toutes infractions aux prescriptions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux dispositions de l'article R 610-5 du nouveau code pénal, sans préjudice des pénalités plus graves prévues le cas échéant par les lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le commandant de la brigade de gendarmerie de St Mathieu de Trévières, et le Maire sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Galargues, le 10 Février 2020

Denis DEVRIENDT

Le Maire



Monsieur le Maire,

- ✓ Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- ✓ Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr